



**FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DU NORD**  
**680 B Rue de la Grise Chemise**  
**Drève Notre Dame d'Amour**  
**59230 SAINT-AMAND-LES-EAUX**

### Procès Verbal de l'Assemblée Générale dite extraordinaire du 24 Mai 2025

L'Assemblée Générale se déroule sur la commune de **Hondschoote** au centre social Daniel PEENE.

L'ouverture des inscriptions pour les votants est effective à **neuf heures** (9H00) dans la même salle.

Les adhérents se présentent aux tables d'émargements et se voient remettre, après contrôle de leur identité et présentation de leur permis de chasser ou pièce d'identité, un boîtier permettant un vote électronique. Ce boîtier est incrémenté du nombre de voix dont dispose l'adhérent.

Les tables d'émargements sont installées à l'entrée principale du centre social Daniel PEENE sur le lieu de déroulement de l'Assemblée Générale.

L'adhérent est ensuite invité à prendre place dans la salle, au passage il lui est remis une pochette contenant les documents suivants : l'ordre du jour, une copie du procès verbal de l'assemblée générale du 12/04/2025, les résolutions soumises aux votes notamment celles relatives à l'approbation du PV de l'Assemblée Générale du 12 Avril 2025, au budget prévisionnel 2025/2026, et au renouvellement des membres du Conseil d'Administration.

Il résulte des feuilles d'émargements que sont présents à l'Assemblée Générale dite extraordinaire 2025, en leur nom et/ou munis de pouvoirs : **Cent dix neuf votants (119) pour six mille trente cinq voix (6 035)**. Cent dix neuf boîtiers de vote électronique ont été distribués.

**350** chaises ont été installées dans la salle. Hormis le personnel et les élus de la Fédération Départementale des Chasseurs du Nord, plus de **deux cent personnes (200)** sont présentes.

A **dix heures et trente-six minutes** (10H36), Monsieur le Président de la Fédération Départementale des Chasseurs du Nord, Monsieur **Simon REGIN**, déclare ouverte l'Assemblée Générale dite Extraordinaire de la Fédération Départementale des Chasseurs du Nord.

Monsieur le Président présente à l'assemblée, dans un premier temps, les personnalités nous faisant l'honneur de leur présence, représentées ou excusées. Il remercie Monsieur le Maire d'Hondschoote, **Monsieur Hervé SAISON**, d'accueillir l'Assemblée Générale dite Extraordinaire de 2025.

A **dix heures et quarante-cinq minutes** (10h45), Monsieur le Président lui donne la parole et Monsieur le Maire procède à une présentation de sa commune et exprime son plaisir de recevoir la Fédération Départementale de Chasseurs du Nord.

A **dix heures et quarante-huit minutes** (10H48), Monsieur le Président reprend la parole et présente **Monsieur Patrick VALOIS**, Vice-Président du Département en charge de la ruralité et de l'environnement.

A **dix heures et cinquante minutes** (10H50), **Monsieur Patrick VALOIS** prend la parole et procède à un discours sur le rôle essentiel de la chasse au sein de la ruralité et sur la nécessité d'union des tous les chasseurs et modes de chasse face aux enjeux environnementaux et sociétaux à venir.

A **dix heures et cinquante-sept minutes** (10H57), Monsieur le Président reprend la parole et le remercie. Il propose, sans plus attendre, de passer aux travaux du jour.

Monsieur le Président porte à la connaissance de l'Assemblée Générale que conformément aux statuts de la Fédération, l'ordre du jour est paru dans les annonces légales d'un journal régional en l'occurrence : Terres et Territoires.

Le Président rappelle encore que l'Assemblée Générale dite Extraordinaire est suivie dans les formes légales par un huissier de justice de l'étude de **Maîtres KINGET-MARLIERE**, en l'occurrence **Maître FRERE**.

A **onze heures** (11h00), Monsieur le Président précise que l'ordre du jour de l'assemblée se trouve dans les pochettes qui ont été remises aux votants à l'entrée de la salle et propose de passer au vote l'approbation du PV de l'Assemblée Générale du 12 Avril 2025. Monsieur le Président donne la parole au **technicien de la société LENI** qui rappelle aux votants les modalités de vote et procède à un test avec les boîtiers électroniques avant de procéder aux votes des résolutions.

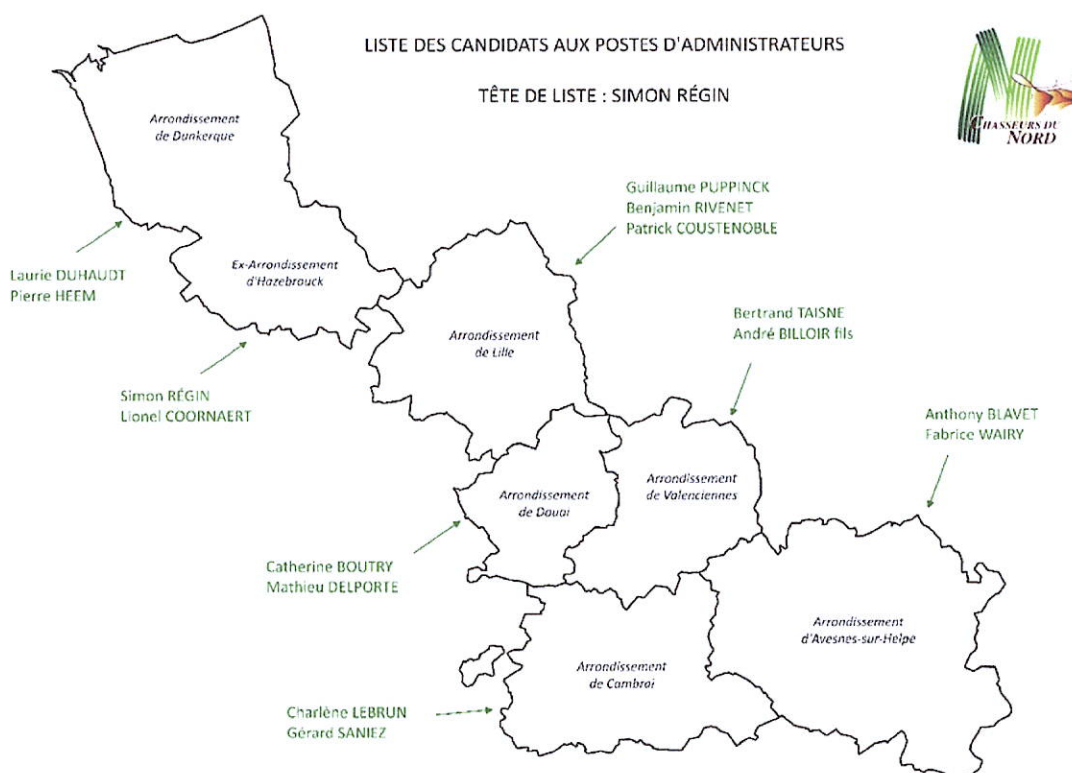
Lors du test, 25 boîtiers électroniques ne s'affichent pas à l'écran. Par conséquent et afin de résoudre ce problème technique, Monsieur le Président propose de poursuivre les travaux du jour.

A **onze heures et vingt-cinq minutes** (11H25), Monsieur le Président donne la parole à **Maître Joël MORET-BAILLY**, avocat de la Fédération, qui procède à un discours d'éclaircissement juridique quant aux conséquences du vote de rejet du budget 2025-2026 lors de l'Assemblée Générale du 12 Avril 2025 et des règles applicables et conséquences en la matière qui auront nécessité la convocation d'une deuxième assemblée générale avant le 1<sup>er</sup> juin 2025. Dans un second temps, **Maître Joël MORET-BAILLY** rappelle les règles applicables en matière d'élections fédérales sous le prisme des statuts de la FDC 59.

A **onze heures et trente-huit minutes** (11H38), Monsieur le Président reprend la parole et passe au point suivant correspondant à la présentation des candidats aux postes du Conseil d'Administration.

A **onze heures et quarante minutes** (11H40), chaque candidat se présente devant l'Assemblée Générale.

Il s'agit de :



A **onze heures et quarante-deux minutes** (11H42), suite au départ d'un participant, son boîtier est remis à **Maître FRERE**, huissier de justice.

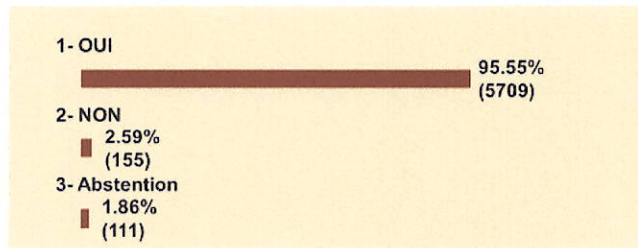
A douze heures (12H00), Monsieur le Président reprend la parole et invite les membres présents à cette Assemblée Générale à formuler d'éventuelles questions aux 15 candidats qui se sont présentés ou à **Maître Joël MORET-BAILLY** s'il s'agit de questions d'ordre juridique.

Aucune question n'étant formulée, le Président propose de renouveler le test des boîtiers électroniques avant de procéder aux différents votes. Il donne la parole au technicien de la société LENI.

Les réglages ayant été réalisés par le prestataire, le test des boîtiers est lancé et l'ensemble des boîtiers (118) répond favorablement à ce nouvel essai.



## Résultats du Test des boîtiers



A **douze heures et cinq minutes** (12H05), Monsieur le Président propose à l'assemblée d'approuver le procès-verbal de l'Assemblée Générale du 12 Avril 2025. Cette approbation est soumise au vote de l'assemblée et constitue la première résolution.



## 1<sup>ère</sup> RESOLUTION :

Approuvez-vous le procès-verbal de l'Assemblée Générale du 12 avril 2025



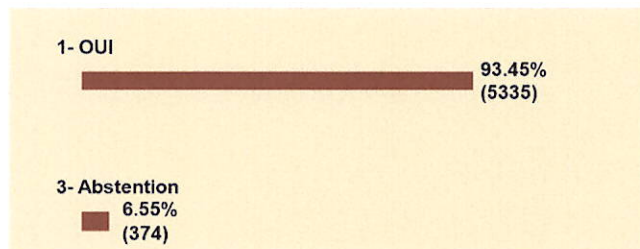
L'Assemblée générale approuve à 97,47 % le procès-verbal de l'assemblée générale du 12 avril 2025

A **douze heures et sept minutes** (12h07), le Président propose à l'assemblée de procéder au renouvellement des membres du Conseil d'Administration. Il rappelle à cete effet qu'une seule liste a été déposée. Cela fait l'objet de la deuxième résolution.



## 2ème RESOLUTION :

Vote pour le renouvellement des membres du Conseil d'Administration



20

La liste proposée est validée par l'Assemblée Générale à 93,45 %.

A **douze heures huit minutes** (12H08), Monsieur le Président procède à la présentation du budget et de ses chiffres clés avec un excédent constaté de 507 €, il est procédé au vote du budget prévisionnel 2025/2026 correspondant à la troisième résolution.



## 3ème RESOLUTION :

- Validez-vous le projet de budget pour la période du 1<sup>er</sup> Juillet 2025 au 30 Juin 2026 qui vient de vous être présenté :



Le budget général prévisionnel 2025/2026 présenté est validé par l'assemblée générale à 96,51 %.

A **douze heures et quinze minutes** (12H15), Monsieur le Président donne la parole à **Monsieur Guillaume AFONSO, Secrétaire général adjoint de la Préfecture du Nord** qui fait part de la satisfaction de l'Etat à voir le projet de budget 2025-2026 de la FDC 59 validé avant le 1er juin et souligne la responsabilité des chasseurs et de leurs représentants quant aux résultats des votes du jour. Il félicite par ailleurs la nouvelle équipe élue à la tête de la FDC 59 et leur souhaite le meilleur sous l'égide du Président Simon Régin pour mener à bien la politique fédérale et la défense de la chasse dans le département.

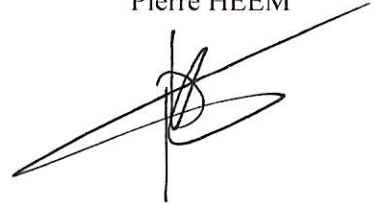
A l'issue de cette intervention, à douze heures et trente minutes (12H30) Monsieur le Président reprend la parole et déclare l'Assemblée Générale dite Extraordinaire clôturée.

A Hondschoote, le 24 mai 2025

Le Président  
Simon RÉGIN

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'S. Régis', written in a cursive style.

Le Secrétaire Général  
Pierre HEEM

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'P. Heem', written in a cursive style with a vertical line through the middle.